

MIJELKOOP

1 d
10 p

Correspondance

15 Janvier 1985

Kigali, le 15 Janvier 1985

N° 0163/15.00

Monsieur le Secrétaire Général du
Mouvement Révolutionnaire National
pour le Développement
K I G A L I.-

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sur l'Exécution des Résolutions du IVème Congrès National Ordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement par mon Département.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devait traduire en actes les résolutions relatives à l'encadrement de la Jeunesse et à la promotion du Mouvement Coopératif et des Sports et Loisirs.

En matière d'encadrement de la Jeunesse non scolarisée et descolarisée, le Département s'est consacré à la formation des Encadreurs, à l'intensification des Groupements Socio-Economiques des Jeunes et au suivi des activités des Jeunes.

S'agissant du Mouvement Coopératif, le Ministère s'attèle à doter les Communes des unités de stockage, à encourager l'implantation des Banques Populaires, à former les Encadreurs et les membres des organes de gestion des Coopératives et à finaliser la nouvelle Loi portant Statut des Sociétés Coopératives.

Dans le domaine des Sports et Loisirs, le Département vient de soumettre aux Départements Ministériels concernés, l'étude de la Loi qui régira la Sport et les Loisirs au RWANDA.

Il continue également à former les animateurs sportifs et à soutenir les Préfectures dans leurs efforts de se doter des infrastructures sportives appropriées. Tel est, en bref le contenu du rapport en annexe.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma très haute considération.

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise.-KIGALI
- Monsieur le Président du CND.-KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS)
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-
(sé)

ETAT D'EXECUTION DES RESOLUTIONS DU IVe CONGRES NATIONAL DU MRND
PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

I. DOMAINE DE LA JEUNESSE

1. Amélioration des conditions des travailleurs

- Pour mieux asseoir un encadrement de la Jeunesse stable et efficace dans les Communes, les Sous-Préfectures et les Préfectures, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif s'est encore une fois appliqué à recycler ses agents de terrain.
- C'est ainsi que le Centre de Formation de KAVUMU a abrité, en deux sessions et pour une durée de 15 jours, tous les Encadreurs Communaux, dans le but d'actualiser leurs connaissances et de les sensibiliser à leur mission d'éducateurs des jeunes ruraux. Le Centre a également accueilli les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes en Août 1984. Les échanges qui ont suivi les exposés préparés à cet effet, ont permis d'aboutir à des recommandations riches de suggestions pour un nouvel élan à donner à nos Centres.
- Les tournées de formation et de sensibilisation effectuées dans les Préfectures par différents responsables tant politiques qu'administratifs de tous les niveaux ont permis de prendre connaissance des difficultés rencontrées par nos agents de terrain et d'y apporter des solutions dans la mesure du possible. Pour renforcer l'action des Encadreurs Préfectoraux, une moto a été accordée à chacun.

2. Protection de la famille et de la culture rwandaise

L'une des orientations politiques adoptées par le Ministère en matière d'encadrement de la Jeunesse est la collaboration étroite avec les parents.

Dans différentes réunions populaires organisées par les responsables du Ministère à l'intention des parents des jeunes, ce point important a retenu leur attention.

C'est aux parents, en effet, qu'est dévolue, en premier lieu, le rôle d'encadrement de leurs enfants; le Ministère ne devant intervenir qu'en second lieu en apportant des moyens techniques, pédagogiques et humains. Dans ce cadre, les agents de terrain ont été priés de ne pas oublier cet aspect au cours des réunions de sensibilisation.

Fidèle à sa mission d'éveiller les Jeunes aux valeurs culturelles de notre Pays, le Ministère a préparé les émissions rédi diffusées dans la chronique de la Jeunesse.

Les contenus de ces émissions ont principalement été axés sur la lutte contre le banditisme, la prostitution, le vagabondage et leurs conséquences en encourageant les Jeunes à s'occuper des travaux manuels dans les Groupements Socio-Economiques en milieu rural car "il n'y a pas de travail dans les villes".

.../...

3. Promotion de la Jeunesse

L'encadrement de la Jeunesse non scolarisée et descolarisée reste la préoccupation du Ministère dans sa politique de promotion de la Jeunesse.

Au cours de la période considérée, le Ministère a intensifié qualitativement et quantitativement les infrastructures des Jeunes :

- la relance du CFJ Pilote de GACULIRO
- la reprise des Centres du Service Civique de la Jeunesse
- la prise en charge par le Ministère du CFJ de NYAMAGABE
- l'ouverture du CFJ de GAKONI en Commune MURAMBI et du CFJ de GATI en Commune MUHAZI
- l'appui aux Groupements Socio-Economiques des Jeunes
- la création des Groupements Socio-Economiques des Jeunes lauréats du CFJ de GACULIRO
- l'ouverture de nouvelles sections au sein des Centres déjà existants (exemple : couture à KARAGO)
- la nomination des Encadreurs Sous-Préfectoraux dans les Sous-Préfectures
- le suivi des activités des Jeunes.

II. DOMAINE DU MOUVEMENT COOPERATIF

1. Programme d'implantation des silos coopératifs

Le programme de construction des silos coopératifs a pour objectif de stocker la production des coopérateurs dans de bonnes conditions, de leur acheter le surplus à des prix rémunérateurs et éventuellement de les leur revendre à des prix abordables ainsi que de promouvoir les échanges interrégionaux. Par ces opérations, les silos coopératifs entendent aussi contribuer à la régulation des prix des produits vivriers.

Lors des assises du 4ème Congrès Ordinaire du MRND, il existait déjà 20 silos coopératifs dont 13 en fonctionnement. Depuis la tenue du 4ème Congrès, 9 ont été achevés et fonctionnent déjà. Il est en outre envisagé de construire dans l'immédiat 11 Silos Coopératifs dont le fonctionnement est prévu pour 1985.

Il convient enfin de signaler que toutes les unités de stockage qui ont un statut coopératif bénéficient d'un fonds de roulement au démarrage de leurs activités.

Ci-après les silos installés depuis la tenue du IVème Congrès et les prévisions pour 1985.

.../...

Silos installés depuis la tenue du 4e Congrès Ordinaire National

<u>Communes</u>	<u>Préfectures</u>	<u>Type de Construc.</u>	<u>Financement</u>	<u>Observations</u>
CYUNGO	BYUMBA	Hangar	USAID	A Commencé à
KIVUYE	BYUMBA	Hangar	USAID	fonctionner
MUHURA	BYUMBA	Hangar	USAID	avec la
GITI	BYUMBA	Hangar (Satellite)	USAID	campagne de
MASANGO	GITARAMA	Hangar + Silo	USAID	Juillet 1984
BULINGA	GITARAMA	Hangar	USAID	Idem
NYABIKENKE	GITARAMA	Hangar	USAID	Idem
RWERERE	GISENYI	Hangar (Satellite)	USAID	Idem
KAYOVE	GISENYI	Hangar	USAID	Idem.

Prévisions pour 1985

Les Communes ci-après seront dotées d'unités de stockage
au cours de l'année 1985

<u>Communes</u>	<u>Préfectures</u>	<u>Financement</u>	<u>Etat actuel des travaux</u>
SAKE	KIBUNGO	USAID	Préparation du Chantier et
RUKIRA	KIBUNGO	USAID	collecte des matériaux
RUSUMO	KIBUNGO	USAID	Idem
BIRENGA	KIBUNGO	USAID	Contacts préliminaires
MBOGO	KIGALI	USAID	Idem
GIKORO	KIGALI	USAID	Idem
RUBUNGO	KIGALI	USAID	Idem
SATINSYI	GISENYI	USAID	Idem
KIVUMU	KIBUYE	USAID	Idem
GISHOMA	CYANGUGU	USAID	Idem
KARENTERA	CYANGUGU	USAID	Idem.

2. Les Banques Populaires

Depuis la tenue du 4ème Congrès jusqu'aujourd'hui, 9 nouvelles Banques Populaires ont été ouvertes tandis que les Responsables desdites Banques se proposent d'en ouvrir cinq autres d'ici l'année 1986.

Après l'achèvement des travaux de construction du nouveau siège administratif des Banques Populaires débutera, alors, le programme d'installation de huit Banques Populaires par an.

D'ordinaire, les Banques Populaires octroyaient les crédits aux seuls sociétaires mais comme elles doivent participer au développement du Mouvement Coopératif Rwandais, elles donnent actuellement le privilège aux Coopératives. C'est ainsi que, à la fin de l'année 1983, trente deux (32) Coopératives avaient bénéficié de crédits s'élevant à 33.863.014 FRW.

3. Formation

Dans le cadre de la formation, et en plus des activités de construction, il a été organisé des sessions de formation en faveur des agents et administrateurs des coopératives assistées par le Projet Silos Coopératifs. C'est ainsi qu'avant l'inauguration de chaque Silo, l'équipe du Projet forme les administrateurs pour les motiver et les inciter à profiter des facilités et services leur offerts par l'implantation d'unités de stockage. Les principes de gestion de ces silos leur sont appris à cette occasion.

S'agissant de la gestion quotidienne de ces Coopératives, des sessions de formation en faveur des gérants, commissaires aux comptes et membres des conseils d'administration sont organisées chaque année par le Ministère.

Pour l'année 1984, quatre sessions de formation en gestion et comptabilité pour 26 Coopératives déjà dotées d'unités de stockage et deux sessions en administration coopérative pour celles dont les constructions sont en cours ont été organisées. Signalons que chaque fois qu'il y a une formation des administrateurs, nous faisons venir l'Encadreur Communal des Coopératives concerné.

En 1984 un séminaire pour les Encadreurs Préfectoraux et Sous-Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives a été organisé; l'objectif principal étant de les sensibiliser à leur mission qui comprend trois volets : celui de la Jeunesse, des Sports et des Coopératives.

4. Inspection des Coopératives

Pour que les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives puissent bien s'acquitter de leurs tâches, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a obtenu de l'USAID, dans le cadre du Projet LCS, des motos à mettre à leur disposition en vue de faciliter leurs déplacements.

5. La Loi sur la Coopération

La révision de la Loi portant Statut des Sociétés Coopératives est en voie de finalisation. Le Projet est soumis à l'étude au Comité Interministériel de Coordination qui après son examen sera transmis aux autres instances compétentes pour adoption.

.../...

III. Domaine des Sports

Les Recommandations du 4ème Congrès Ordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement en ce qui concerne les infrastructures sportives et la mise en place d'une législation sur les sports ont été ainsi formulées :

"Le Gouvernement soutiendra les Préfectures dans leurs efforts de se doter des infrastructures sportives appropriées".

"Le 4ème Congrès demande au Gouvernement de mettre sur pied une législation sur les sports et les loisirs".

La politique du Gouvernement en matière d'infrastructures sportives est de construire au niveau national des Stades pour les sports pratiqués dans le Pays et compte tenu des moyens limités faire recours aux Pays amis.

Au niveau préfectoral, il s'agit surtout des actions découlant d'initiatives locales appuyées la plupart du temps par une action gouvernementale.

Quant au niveau communal, les actions sont menées principalement par les communes et la population.

1. Exécution des recommandations en matière d'infrastructures.

a. Niveau National:

(1) Le Stade National de REMERA: C'est un Stade OMNISPORTS dont les travaux de construction ont débuté en avril 1984 et se poursuivent à un rythme normal grâce à la coopération entre la République Populaire de Chine et le Rwanda.

Son achèvement est prévu dans le courant de l'année 1987 malgré quelques difficultés.

Sa capacité d'accueil sera de 20.000 personnes. Ce complexe comprendra un Stade de Basketball, Volleyball et un logement pour les sportifs en formation ou en entraînement.

(2) Le Stade de NYAMIRAMBO: Ce Stade d'une capacité de 10.000 places a été achevé en juillet 1983. La réception définitive se fera incessamment. Pour le moment il sert de Stade National bien que dénommé Stade Régional.

(3) Infrastructures sportives au niveau de la Capitale:

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en collaboration avec les sociétés commerciales et la Commune Urbaine de NYARUGENGE compte aménager des terrains de jeux sur des parcelles demandées à cet effet dans certains secteurs tels que :

.../...

- KABUSUNZU, CYAHAFI, KIMISAGARA, MUHIMA, RWAMPARA, GIKONDO etc...

Il est à noter que le plan d'urbanisme prévoit d'autres terrains de jeux dans les différentes zones de la Ville de KIGALI.

Par ailleurs, le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie aménage un Parc qui comprendra outre des zones de délasserement, des terrains de jeux, des piscines etc...

(4) Infrastructures sportives d'appui:

Des travaux d'aménagement des terrains de sports ont été réalisés à KAVUMU pour un montant de 1.300.000 F, d'autres sont en cours à RUKALI dans la Commune de NYABISINDU en vue de faciliter les leçons pratiques lors des stages de formation des cadres sportifs qui s'y déroulent.

b. Niveau des Préfectures

Les travaux réalisés par les Préfectures dans la mise en place des infrastructures sportives adéquates ont d'abord été le fruit des efforts remarquables et des initiatives des Préfets, actions soutenues par le Chef de l'Etat qui a accordé des moyens financiers en vue d'aider à la construction des Stades.

(1) Préfecture de BYUMBA

Le Président de la République a accordé une aide de 30 millions destinée à la construction du Stade de BYUMBA en plus des 200 sacs de ciment de 1000000 F de terrassement offerts par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie a élaboré les plans et aide pour le terrassement. Ces travaux avance normalement.

(2) Préfecture de RUHENGRI

Les constructions du Stade de RUHENGRI sont en cours d'exécution.

En vue d'épauler les efforts de cette Préfecture dans le cadre d'amélioration des installations sportives, le Président de la République a consenti une aide de 15 millions de francs en plus des 400.000 F obtenus dans le cadre de la coopération avec la Rhénanie Palatinat par le canal du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

La Compagnie Chinoise de construction des routes a fait le terrassement et le nivellement.

.../...

(3) Préfecture de CYANGUGU

Les travaux de construction du Stade de KAMARAMPAKA sont en voie d'achèvement. On notera une aide de 15 millions de francs offerts par le Chef de l'Etat, une contribution du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de 200.000 francs.

(4) Préfecture de GIKONGORO

Le Président de la République a promis un Stade à la Préfecture de GIKONGORO.

Le projet est encore à l'étude et l'on notera qu'il a été retenu sur le budget 1984 - 1985.

(5) Préfecture de GITARAMA

Lors de sa tournée à l'intérieur du Pays, le Chef de l'Etat a accordé une aide pour l'expropriation du terrain où sera aménagé le Stade de GITARAMA.

Le projet a été également retenu sur le budget 1984 - 1985.

Les Stades suivants fonctionnent déjà:

(6) Préfecture de GISENYI: Le Stade de l'UMUGANDA d'une capacité d'accueil d'environ 10.000 places est fonctionnel depuis juillet 1982. La contribution du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif s'élevait à 30 millions de francs.

(7) Le Stade HUYE de BUTARE: Le Stade HUYE a été construit sur initiative locale avec l'appui du Ministère qui a les sports dans ses attributions.

N.B.: D'autres infrastructures à caractère privé existent notamment celles appartenant aux Etablissements Secondaires. Certains de ces établissements ont bénéficié de l'aide du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif comme BYIMANA et KANSI qui ont reçu respectivement 20 et 25 sacs de ciment.

Le Groupe Scolaire de BUTARE a bénéficié du soutien du Ministère pour la construction de son bassin de natation tandis que ZAZA recevait 600.000 F dans le cadre de notre coopération avec la Rhénanie-Palatinat.

En annexe se trouve le tableau des Stades aux normes internationale.

2. Législation sur les Sports.

Le premier dossier sur la loi-cadre devant régir les sports et les loisirs a été élaboré et soumis aux services spécialisés pour complément d'étude. Les premières conclusions ont été déjà tirées. Il reste l'élaboration définitive et sa transmission aux instances supérieures.

Au niveau de la pratique des Sports un pas a été franchi dans le cadre de l'élaboration des statuts des clubs spécialement de Football en vue de l'obtention de leur personnalité civile.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en collaboration avec le Comité National de Direction de Football est en train de mettre la dernière main sur ce dossier.

Par ailleurs, un Comité National Olympique a été créé et reconnu par le Comité International Olympique. Son agrément interviendra dans la loi-cadre sur les sports et les loisirs en cours d'élaboration.

T B L E A U D E S S T A D E S R E G I O N A U X F O N C T I O N N E L S O U E N V O I E D ' A C H E V E M E N T

Dénomination	Terrain de Football	Pistes d'Athlétisme	Aires de saut et de lancers	Vestiaires
Stade Régional de NYAMIRAMBO	!	x	!	x
Stade UMUGANDA de GISENYI	?	x	!	-
Stade HUYE	!	x	!	!
Stade KAMARAPAKA de CYANGUGU	!	x	!	!
Stade de RUHENGERRI	!	x	?	!
Stade de BYUMBA	?	x	?	!